

Demande de permis de guide du Manitoba

Droits: 25 \$ (à l'ordre du ministre des Finances)

 Pour être admissible à un permis de guide de chasse, il faut avoir au moins 18 ans et être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent.

- Le titulaire d'un permis valide de guide de chasse délivré dans un autre territoire au Canada peut obtenir un permis sans avoir à se soumettre à l'examen écrit.
- Pour en savoir davantage sur le permis de guide, visitez notre site Web à www.gov.mb.ca/sd/fish and wildlife/wildlife/hunting-guide-licence/index.html ou téléphonez au 204 945-7775.
- Prévoir environ quatre semaines pour le traitement et l'envoi des documents.

ENVOYER LA DEMANDE ET LES DROITS AU : CAISSIER DÉVELOPPEMENT DURABLE 200, CROISSANT SAULTEAUX, C.P. 42 WINNIPEG (MANITOBA) R3J 3W3

NOM:		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :		
		()	
N ^O DE RUE OU CASE POSTALE :	VILL	E OU VILLAGE :		
PROVINCE OU ÉTAT :	COD	E POSTAL OU ZIP :	DATE DE NAISSANCE : MM/JJ/AAAA	
JOINDRE UNE COPIE DES DOCUMENTS SUIVANT	TS:		Validation du caissier : (réservé au ministère)	
✓ CERTIFICAT DE FORMATION DES CHASSEU	RS			
✓ CERTIFICAT DE SECOURISME VALIDE				
✓ *CERTIFICAT DE FORMATION DE GUIDES AF requis)	PPROUVÉ PAR LE MINIST	ÈRE (*pas d'examen		
✓ PREUVE DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE ou du STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT				
✓ PERMIS DE GUIDE DE CHASSE *VALIDE D'U	JN AUTRE TERRITOIRE D	U CANADA		
(Pour les demandeurs qui résident à l'extérieur du Manitoba) (*pas d'examen requis)				
✓ LETTRE CONFIRMANT L'ABSENCE DE DÉCLARATION DE CULPABILITÉ (pour les cinq ans précédant immédiatement la date de la demande) DANS LE TERRITOIRE DE RÉSIDENCE OU DANS LE TERRITOIRE QUI A DÉLIVRÉ LE PERMIS				
(Pour les demandeurs qui résident à l'extérie	ur du Manitoba)			
Loi sur la Convention concernant les oiseaux mig Je déclare qu'au cours des cinq dernières années faune ou à ses règlements, à une loi ou à un règle Convention concernant les oiseaux migrateurs ou Je certifie qu'à ma connaissance, les renseignements	s, je n'ai pas été reconnu ement équivalent d'une au u au <i>Règlement sur les oi</i>	coupable de trois infract itre province ou d'un aut seaux migrateurs.	ions à la Loi sur la conservation de la	
SIGNATURE DU DEMANDEUR :		NÉ LE :		
RÉSERVÉ À L'EXAMINATEUR :				
COMMENTAIRES DE L'EXAMINATEUR :		NOTE D'EXAM	EN	
DATE:				
ANNÉE MOIS JOUR		SIGNA	ATURE DE L'EXAMINATEUR	
LIEU DE L'EXAMEN		NOM EN LETTRES MOULÉES		
(Indiquer le nom du district ou le nom du fournisseur du cours de fo	ormation de guides)			
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	T			
NUMÉRO DE VALIDATION :	O.R.F. :	DATE :	INITIALES:	

Remarque: Les renseignements sont recueillis dans le présent formulaire en vertu de la *Loi sur la conservation de la faune*. Ils seront utilisés afin d'administrer et de réglementer le programme de permis de guide, et ils serviront aussi à des analyses statistiques. Certaines coordonnées pourront être communiquées à des clients éventuels sur demande. Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez la moindre question à propos de la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec la coordonnatrice chargée de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au 200, croissant Saulteaux, Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3 (téléphone : 204 945-4170).